

ESTOPPEY. Elisabeth.

PJ 4

No 1091201

Madame Passimourt Marie et son fils Pierre Passimourt.

Au suite à la réunion publique du PLU qui a eu lieu le 19/12/2018. nous vous soumettons nos constatations:

Etant propriétaire du terrain dit Sus La Bacou section B plan 0668 superficie 042A 98 ca qui est porté en zone terrain à bâtir, ne serait plus zone à bâtir dans le projet du zonage ee 19/12/2018.

Nous trouvons cela inacceptable car celui-ci est entouré de maisons et j'ai un fils et des petits enfants qui pourraient dans l'avenir bâtir et rester dans le village au lieu de partir construire ailleurs.

De plus, j'ai le projet d'expansion d'un hangar déjà existant sur le terrain section n° Bo 333 superficie 009A, par cette nouvelle disposition du PLU cela va peut-être compromettre l'agrandissement de mon exploitation.



No 10912019.

à Pielle.